

AFFAIRE N° 2. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 365 m2, appartenant à Monsieur PAYET Christophe, en vue de l'aménagement du Boulevard de la Providence.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 365 m2, située au Boulevard de la Providence, nécessaire à son aménagement.

Après des pourparlers, Monsieur Christophe PAYET s'est décidé à céder son immeuble à la Muncipalité pour le prix de 2 000 000 de Frs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à :

- diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 2 000 000 de Frs CFA
- à solliciter de Monsieur le Préfet de la Réunion un arrêté déclarant d'utilité publique cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210, du Budget Primitif 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Du  
Saint-Jouis, le 13 Décembre 1972  
Le Maire  
le Secrétaire Général  
Signé : S. Brauet  
Pour copie certifiée conforme  
le Directeur des Affaires Financières  
R. Lesyn